



MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN

A V I S P U B L I C

Est, par la présente donné par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité,
Que conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

Le Conseil municipal de Saint-Fabien statuera lors de la séance ordinaire qu'il tiendra le lundi 3 juin 2019 à 19h30 au bureau municipal, A-20, 7^e avenue, sur la demande de dérogation mineure no 2019-004.

Nature et effet des dérogations mineures demandées :

Demande de dérogation mineure concernant l'agrandissement d'un abri sommaire, la superficie duquel passera de 16.58 m² à 24.1 m², par contre l'article 6.8.13 du règlement de zonage #476 spécifie qu'un abri sommaire ne peut être plus grand que 20 m² représentant une dérogation de 4.1 m².

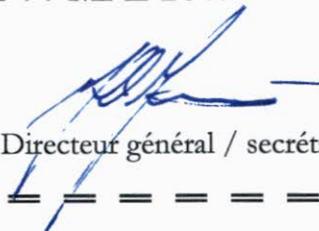
L'effet de cette dérogation, si elle est accordée, rendrait conforme ce projet.

Désignation de l'immeuble affecté

4 146 947 du cadastre du Québec

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

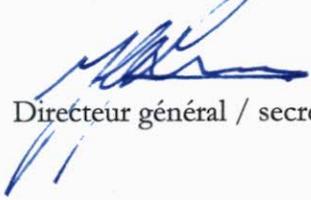
DONNÉ A ST-FABIEN, CE 14 MAI 2019


Directeur général / secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Yves Galbrand, secrétaire-trésorier de la municipalité de la Paroisse de Saint-Fabien, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 14^e jour de mai 2019 entre 15 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14^e jour de mai 2019.


Directeur général / secrétaire-trésorier